



rue du Bourg  
12 330 Salles-la-Source  
[www.ranimons-la-cascade.fr](http://www.ranimons-la-cascade.fr)  
[ranimonslacascade@gmail.com](mailto:ranimonslacascade@gmail.com)  
Tél : 06 84 32 99 79

**2300<sup>ème</sup> jour de mobilisation**  
**189 adhérents**  
**218 « J'aime » sur Facebook**  
**1275 signataires pétition**

Objet : usine hydroélectrique de Salles-la-Source  
Dossier N° 1217 - Votre réponse du 23 septembre 2016

à Monsieur le président  
Commission Ethique et Déontologie EDF  
A l'attention de Madame Pauline Sergent,  
chargée d'affaire  
22/30 avenue Wagram  
75008 Paris

Monsieur Monsieur le président de la commission Éthique et Déontologie,

Par courriers du 15 septembre 20104 (resté sans réponse) puis du 4 août 2016, nous avons essayé de vous alerter :

- sur diverses fraudes que nous avons découvertes au fil des ans, commises par la Société hydroélectrique de Salles-la-Source : nombreux dépassements de production, plan d'investissement bidon, non respect des obligation liées à la possession d'un certificat d'obligation d'achat...
- sur le fait qu'EDF avait acheté cette électricité illégale durant de nombreuses années,
- sur le fait qu'EDF contestait les décisions de la CADA au nom du "secret économique et commercial", ce qui lui permet de dissimuler ces fraudes.

Vous prétendez dans votre réponse par courriel du 23 septembre 2016 "avoir entendu toutes les parties prenantes concernées", ce qui n'est pas sans nous surprendre puisque, en ce qui concerne notre association, nous n'avons pas reçu la moindre demande d'information ou d'explications complémentaires de votre part.

Vous soutenez que notre demande concerne uniquement la communication des chiffres de la production, ce qui vous évite de répondre aux trois questions que nous vous avons adressées dans le mail complémentaire du 10 août 2016, à savoir :

- Y a-t-il eu vente illégale d'électricité après la concession qui s'est achevée le 31 décembre 2005 ? (au delà de prétendus droits fondés en titre, par ailleurs contestés devant les tribunaux...)
- Y a-t-il eu dépassement de la production d'électricité autorisée durant cette période et jusqu'à aujourd'hui ? (au delà des 114 dépassements pointés par les inspecteurs en 2014 et de la confusion entre puissance brute et puissance injectée dans le réseau)

- Le tarif d'achat de l'électricité lié à l'obligation d'achat étant lié à un plan d'investissement dont 60% doit être réalisé dans les quatre premières années, que se passera-t-il si les travaux ne sont pas réalisés, ce qui semble devoir être le cas puisque l'autorisation ne sera pas donnée par le préfet ?

Apparemment répondre de ces fraudes avérées, financées avec de l'argent public semble moins grave à vos yeux que le fait de révéler publiquement les véritables chiffres de la production d'une entreprise dont les arrêtés préfectoraux de fermeture définitive sont désormais signés.

Par ailleurs dans le courrier du responsable de la mission d'obligation d'achat, signé de Monsieur Le Mouel, que vous nous envoyez en pièce jointe, nous nous étonnons que les responsables d'une entreprise ayant reçu délégation de service public en matière d'obligation d'achat n'aient pas le courage d'assumer leurs positions et nous demandent de retirer le nom de ceux qui nous écrivent de toute communication publique. Une demande, nous vous le précisons, à laquelle nous ne nous sentons en aucun cas tenus d'accéder.

Au final, nous nous demandons si EDF n'a pas une part de responsabilité plus importante dans cette affaire que nous ne le pensions, ce qui la pousserait à refuser de manière obstinée de communiquer des relevés à statut de documents administratifs et à dissimuler des chiffres en se retranchant derrière la "confidentialité" et le "secret économique et commercial".

EDF aurait-elle une conception de l'"éthique et de la déontologie" qui consisterait surtout à protéger ses décideurs plutôt que de faire sortir au grand jour les fraudes avérées dont elle aurait connaissance et d'en tirer toutes les conséquences ?

Votre réponse crée au sein de notre association un doute sérieux sur ce point, à propos duquel nous nous réservons de communiquer sur internet et dans la presse.

Nous vous adressons, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pour le conseil d'administration de « Ranimons la cascade ! »

Bernard Gauvain, président